JUSTIFICATION
DE MONSIEUR,
FRERE DU ROI,

Sur la lettre du 6 août 1789.

L'ORAGE se passe, le tonnerre ne gronde plus, dit-on, & cependant on interpelle rigoureusement ce prince, en le comparant à Brutus dormant tandis que Rome est aux fers.

Il faut cependant être juste; à quel titre prétendroit-on que, sur la première marche du trône, on est plus exempt d'être trompé, que sur celles qui lui succèdent?

On sait peut-être, ou bien on auroit oublié que, dans une telle position, l'homme le plus éclairé, n'ayant pas la liberté d'être lui-même, est d'autant

plus à plaindre, qu'il faut qu'il s'en rapporte à ceux qui, pour la plupart du temps, n'ont d'autre but, (ayant abjuré tout principe d'honneur & de justice) que de surprendre la religion de leur maître.

Contentons-nous de plaindre les rois & les princes, sans jamais les blâmer. Toujours enveloppés dans les ombres d'une politique mal-entendue, ils ne peuvent être que ce qu'on veut qu'ils soient; par exemple, la première faute de cet auguste prince, en matière d'intérêt, fut l'ouvrage d'un certain Cromot, intendant de sa maison, qui avoit fait ses preuves avant le marché de la terre de Brunoi, & qui, parce qu'il devoit lui en revenir, avoit gardé cette brillante opération comme le bouquet de l'artifice, dont il avoit toujours su faire usage.

Mais que dis-je ? Il est encore temps de se ressouvenir qu'il est écrit qu'on ne doit pas troubler les cendres des morts,



ſans quoi il ſeroit bien poſſible d'en dire davantage ; d'ailleurs, comme c'eſt de nos jours, tout le monde en ſait autant que moi ; & puis il faut reſpecter la réputation de ſes deſcendans, plus qu'ils ne la reſpectent eux-mêmes.

Je paſſerai ſous ſilence une infinité d'autres êtres en ſous-ordre, imbus des mêmes principes ; je ne parlerai pas non plus d'une femme auſſi indigne du grand nom qu'elle porte, par ſon père, que de l'exemple des vertus de ſa mère, juſqu'au point de ne pas rougir d'avoir fait enfermer ſon mari, pour avoir plus de liberté de loger au Parc au Cerf, comme s'il avoit eu beſoin de cette miſérable reſſource pour avoir des armes. Les objets d'un détail auſſi vil ne ſont faits que pour le mépris.

Venons à quelque choſe de plus intéreſſant, & ne nous laſſons pas d'inſiſter ſur celui qui n'a ceſſé de ſapper par les fondemens, à l'aide de ſes faux principes, les vertus de ce prince.

Son premier écuyer, qu'on appelle le marquis de Montesquiou, doué d'un de ces faux génies heureusement peu ordinaires, combien n'a-t-il pas influé sur l'opinion publique, par la confiance aveugle que son maître lui avoit donnée, & dont il a abusé *per fas & nefas ?*

C'est bien ici le moment de prouver au public, qu'on ne peut être par-tout ; on se plaint, & avec raison, que MONSIEUR ne s'est pas montré dans la circonstance, lors de la trahison contre la nation, comme médiateur entre le peuple & son roi ; mais, au moins, on conviendra qu'il n'en a pas été de même, lorsqu'il a été question de recommander & d'obtenir du parlement, soit par sollicitation, soit par écrit un jugement favorable pour ce premier écuyer, qui eût été forcé de quitter le nom de Montesquiou, qui ne lui appartenoit pas, d'après les preuves authentiques que les auteurs contemporains avoient proclamées de la non-existence de la pré-

tendue branche de Montesquiou-d'Artagnan, & les preuves multipliées que les Montesquiou la Boulbene ont fournies contre lui, comme l'achat d'armes de la part de son grand-oncle paternel, en 1701, & la condamnation ainsi que l'amende comme faux noble. Malgré toutes les preuves contre lui, il a remporté la victoire, si c'en est une que de ruiner une maison très-honnête.

On a crié beaucoup contre le jugement; & le marquis de Montesquiou a craint d'avoir le dessous dans cette affaire; MONSIEUR, frère du roi, avoit trop d'amitié pour lui, pour le laisser écraser & confondre par un arrêt; ce prince avoit été trompé; & s'il eût entendu le propos d'un homme de nom qui disoit qu'il ne voudroit pas porter celui de Montesquiou, si ce devoit être une raison pour ressembler à l'adversaire de M. de la Boulbène.

Il existe une autre circonstance qui, si elle n'est pas aussi connue, n'en est

pas moins digne d'attention, où le marquis de Montesquiou engagea encore le prince à paroître, par une lettre de recommandation, à une cour souveraine de Paris, pour déterminer un arrêt qui devoit opérer la dévastation complète d'un particulier. Il est certain que Messieurs de l'Assemblée Nationale sont saisis de cette affaire; elle est revêtue de tous les incidens dont elle a été accompagnée. Enfin, MONSIEUR a toujours été la dupe de cet homme. Combien de vexations ne se permet-il pas dans la maison de ce prince, & que ne peut-on pas dire de lui !

Tout cela ne prouve rien contre MONSIEUR, dont on connoît les vertus, & auxquelles on a rendu hommage. Quel est l'homme qui tiendroit contre l'astuce du marquis de Montesquiou ? qui pourroit se faire une juste idée de tous les moyens qu'il est capable de mettre en usage pour parvenir à ses fins ? ceux qu'il a employés pour être de la

députation, en ſont une nouvelle preuve. Renvoyé de deux endroits, il a ſi bien intrigué, qu'enfin il y eſt parvenu, en promettant des commanderies dans l'ordre de S. Lazare.

Il faut convenir que le marquis de Monteſquiou eſt du nombre de ces hommes à qui rien ne répugne : veut-il deſcendre de Clovis, il ſe fait faire une généalogie, en dépit de tous les hiſtoriens ; a-t'il beſoin d'un titre pour prouver ce qui n'eſt pas, ni ne fut jamais, il le fait fabriquer ; en rencontre-t'il un autre ſur ſon chemin qui peut lui devenir contraire, il ne trouve rien de plus ſimple que de le faire ſupprimer des regiſtres, dont il viole leſtement le dépôt ſacré de tous les citoyens.

Mais ne parlons plus du paſſé ; livrons-nous uniquement à la joie que nous offre la certitude qu'à l'avenir l'abus du pouvoir ſera ſans crédit, comme ſans miſéricorde. Les monſtres du deſpo-

tiſme ſont anéantis ; ils ont cédé la place à la vérité, qui déſormais pourra ſe faire entendre des princes.